



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ – APPEL DE CANDIDATURES

Destinataires :	À tous les technologues professionnels
OBJET :	APPEL DE CANDIDATURES – MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES
Date :	14 février 2022

L'Ordre des technologues professionnels est à la recherche de membres pour siéger au conseil d'arbitrage des comptes. Tous les technologues œuvrant dans les différents domaines sont invités à présenter leur candidature.

Le conseil d'arbitrage est un comité statutaire de l'Ordre. Son mandat est d'étudier les demandes d'arbitrage au sujet d'un compte d'honoraires pour des services professionnels rendus par un technologue professionnel lorsque le processus de conciliation avec le syndic n'a pas conduit à une entente entre les parties.

À l'Ordre des technologues professionnels du Québec, ce comité est composé de 3 arbitres lorsque le montant en litige est de 1 500 \$ ou plus et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 1 500 \$. Le conseil d'administration de l'OTPDQ nomme, parmi les membres de l'Ordre, le ou les membres d'un conseil d'arbitrage et, s'il est composé de 3 arbitres, il en désigne le président et nomme un secrétaire pour assister le conseil d'arbitrage.

Critères d'éligibilité

- Être membre en règle de l'Ordre;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ni d'aucune décision du Conseil d'administration en application de l'article 55 du *Code des professions*;
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre.

Durée du mandat

La durée du mandat est de trois ans.

Rémunération

Des allocations de présence sont attribuées pour la participation aux séances du conseil d'arbitrage des comptes.

Candidature

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire ci-joint, y joindre votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation et nous retourner le tout par courriel aux coordonnées indiquées sur le formulaire **avant le 25 février 2022.**



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

APPEL DE CANDIDATURES
MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Critères de sélection :

- Être membre en règle de l'Ordre;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ni d'aucune décision du Conseil d'administration en application de l'article 55 du *Code des professions*;
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre.

Informations additionnelles :

- Le conseil d'arbitrage des comptes tient 2 à 4 réunions par année.
- Du temps de préparation pour l'analyse des dossiers en vue des réunions est à prévoir.

Je soussigné(e), pose ma candidature comme membre du conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Nom

Prénom

No de permis

Date d'inscription au tableau de l'Ordre

Signature

Date

Retourner, accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation à :

oyounes@otpq.qc.ca

au plus tard le 25 février 2022